



vice caché de la toiture suite à un achat immobilier

Par **coco83840**, le **26/10/2011** à **19:51**

nous venons d'acquérir une villa il y a trois mois et après les premières pluies, nous avons des infiltrations dans la maison. Nous avons fait venir 2 artisans et la toiture est à refaire, les tôles sont fissurées à plusieurs endroits. Coût environ 30000€.

Nous avons contacté notre notaire qui nous répond que le biens a été vendu en l'état. Le vendeur ne veut rien savoir et l'assurance habitation prend en charge uniquement les dégâts des eaux intérieur.

Que dois-je faire. Dois-je consulter un avocat pour vice caché...

Par **Christophe MORHAN**, le **26/10/2011** à **20:09**

Une toiture métallique?

Votre maison est de construction récente?

Par **coco83840**, le **26/10/2011** à **21:11**

non c'est une toiture avec des tôles fibrociment et recouvert de tuiles. la construction est de 1990.